

CODE DE CONDUITE DES USAGERS

Afin d'assurer un environnement sécuritaire pour tous les usagers et le personnel, il est interdit :

- d'agresser verbalement ou physiquement les autres usagers ou le personnel ;
- d'exercer toute forme de harcèlement ;
- d'utiliser de l'équipement sportif à l'intérieur des édifices [planches à roulettes, patins à roues alignés, bicyclettes, etc.] ;
- de laisser des enfants de moins de huit (8) ans sans surveillance.

Par respect pour les créateurs de contenus écrits, sonores et visuels qui remplissent les rayons de nos bibliothèques, veuillez s'il-vous-plaît suivre les dispositions de la *Loi sur le droit d'auteur*.

Réseau des
bibliothèques
publiques de
Longueuil

Téléphone : 450 463-7180

Site internet : longueuil.ca/bibliotheques



Catalogue : bibliotheques.longueuil.ca

Publié par le Service des bibliothèques
et la Direction des communications
et relations avec le citoyen.

Janvier 2009

longueuil

CODE DE CONDUITE DES USAGERS

Réseau des
bibliothèques
publiques de
Longueuil



longueuil

CODE DE CONDUITE DES USAGERS

Le défaut de se conformer au Code de conduite peut entraîner l'expulsion ou la perte des privilèges d'accès aux bibliothèques du réseau et à leurs ressources.

Afin de maintenir une ambiance accueillante, agréable et paisible dans les aires publiques et afin d'assurer des conditions de lecture et de travail optimales pour les autres usagers, il est interdit :

- de parler à voix haute, de crier, de chanter, de bousculer et de courir ;
- d'utiliser des téléphones cellulaires ou des téléavertisseurs ;
- d'utiliser un baladeur dont le son est audible ;
- d'utiliser tout objet susceptible de créer un niveau de bruit inapproprié.

Afin de maintenir le matériel informatique en bon état de marche, tout en respectant les autres usagers, il est interdit :

- de modifier la configuration des logiciels ou des ordinateurs ;
- de consulter, de télécharger ou distribuer du matériel pornographique ou traitant de la sexualité d'une manière inappropriée en utilisant les postes ou les connexions informatiques ;
- d'utiliser le réseau Internet à des fins illicites ou commerciales.

Afin de maintenir propres et en bon état les lieux, le matériel et les équipements, il est interdit :

- de consommer des aliments ou des boissons ;
- de fumer ;
- de déposer les pieds sur le mobilier ou de le déplacer ;
- de surligner, de souligner, d'annoter, de découper, de déchirer, de corner les pages des documents ou d'y crayonner, ou de les endommager de toute autre façon ;
- de causer des dommages aux lieux, à l'équipement ou au mobilier ;
- d'apporter des documents dans des lieux non autorisés, y compris les toilettes.

Afin de maintenir un climat respectueux et de permettre à chacun de bénéficier d'un espace de calme et de bien-être, il est interdit :

- d'utiliser un langage grossier ou d'avoir un comportement inadéquat envers les usagers et le personnel ;
- de faire entrer des animaux dans les édifices, à l'exception des animaux accompagnateurs pour les personnes handicapées ;
- de procéder sans autorisation à toute forme de sollicitation, d'activité commerciale, de pétition et d'affichage, etc. ;
- d'avoir une tenue vestimentaire inconvenante [par exemple être torse nu ou sans chaussures] ;
- d'être sous l'influence de l'alcool ou de drogues ou d'en consommer dans l'édifice ;
- d'avoir une hygiène corporelle qui incommode les autres usagers.

